



• Organisation Mondiale du Commerce : échec, mais pas mat



• Intervention sur l'agression israélienne au Liban



• Note Blanche : la France n'est plus maître du jeu tchadien (fin)



L'Europe submergée

Éditorial

Quand il a décidé de régulariser massivement 600000 immigrés clandestins présents en Espagne, M. Zapatero avait-il mesuré la portée de son geste et le formidable appel d'air qu'il créait ? Des dizaines de milliers de candidats à l'immigration clandestine sont venus s'échouer aux îles Canaries, quasiment assurés, s'ils arrivaient en vie, d'être pris en charge et amenés sur le continent où ils pourraient disparaître dans la nature et dans l'immensité de l'espace Schengen. Encore ne nous parle-t-on que de la partie émergée de l'iceberg, l'intérêt se focalisant sur tel ou tel point d'entrée dans l'UE au gré de l'actualité (Canaries, Lampedusa, Ceuta et Mellila, Malte...) sans jamais se pencher sur l'ensemble du problème.

À l'époque, M. Sarkozy avait eu des paroles très dures contre ceux qui prenaient de pareilles décisions sans en référer à leurs voisins, tant les politiques des uns ont une influence sur la situation des autres dans une Union européenne qui ne surveille plus ses frontières intérieures et si

peu ses frontières extérieures. Cela ne l'a pas empêché de faire quasiment de même cet été, en régularisant les parents clandestins d'enfants scolarisés (près de 7000 familles, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes) ou en donnant un exemple peu glorieux, bientôt suivi par des élus locaux, de la « prime au viol de la loi » en logeant prioritairement des familles de clandestins expulsées d'un squat pour en créer un autre, promettant d'examiner « au cas par cas » leur situation. Lui aussi a envoyé un message clair : venez en France, venez y clandestinement, et surtout manifestez devant les caméras, on vous donnera un logement et une carte de séjour.

M. Zapatero appelle aujourd'hui l'Union européenne à la rescousse, en soulignant que la plupart des Africains qui arrivent aux Canaries sont des francophones qui aspirent à aller vers d'autres pays. Point d'entrée vulnérable, son pays n'est donc somme toute qu'un point de passage et la remarque peut valoir menace. L'Union européenne a répondu de manière dérisoire : les effectifs de Frontex

(l'agence européenne chargée de coordonner les actions des États membres pour la surveillance des frontières extérieures de l'UE) – 65 personnes – sont mobilisés sur des opérations en Méditerranée et sur les vingt-cinq États membres sollicités, seule une poignée a répondu à la demande espagnole. Parallèlement, les huit pays européens du pourtour méditerranéen, en première ligne, tentent de s'organiser pour faire des propositions au niveau de l'UE, passage désormais obligé, quand la coopération intergouvernementale d'un nombre restreint de pays serait à la fois plus rapide et plus efficace.

Mais ce n'est pas à Bruxelles que les États pourront trouver la solution des problèmes auxquels leurs choix européens eux-mêmes les ont confrontés. À commencer par l'abolition des contrôles aux frontières intérieures, c'est-à-dire les accords de Schengen repris par les traités européens. Il est temps de réagir, avant la submersion.

Bruno Gollnisch

Scandaleux, mais révélateur !

En bref

La Commission « environnement » du Parlement européen projetait d'envoyer une délégation en Turquie, pour rencontrer plusieurs membres du gouvernement turc. Problème: la délégation comprenait un député chypriote. Devant le refus du président de la Commission "environnement" (Karl Heinz Florenz) de rayer son collègue de la liste, les autorités turques ont purement et simplement... annulé la visite! **Mais les négociations d'adhésion continuent, malgré le refus répété d'Ankara de reconnaître, même à travers des événements de moindre importance, un des vingt-cinq États membres.**

Sarkozy, européiste et sourd

En bref

En visite à Bruxelles début septembre, Nicolas Sarkozy a proposé un « mini-traité » qui doterait l'Europe dès 2009 de « règles de fonctionnement efficaces ». **Il propose entre autres de supprimer totalement les règles de l'unanimité là où elles persistent (fiscalité, immigration, notamment), de créer un impôt européen ou encore un poste de Ministre européen des Affaires étrangères...** Bref, une mini-Constitution européenne, très semblable à celle que les Français et les Néerlandais ont rejetée massivement il y a quelques mois à peine. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le 24 juillet dernier, Pascal Lamy, Directeur Général de l'Organisation mondiale du commerce, a demandé la suspension *sine die* des négociations dites « du cycle de Doha », après avoir constaté l'échec des six principaux acteurs de l'OMC (Australie, Japon, Brésil, Inde, États-Unis, et Union européenne) à trouver un compromis. À vrai dire, cela faisait longtemps que les négociations battaient de l'aile et cet ajournement n'a eu qu'une seule vertu: éviter la mort clinique du cycle et peut-être même de l'Organisation elle-même.

Petit rappel historique: décidé à Doha (Qatar) en novembre 2001, le nouveau cycle de négociations commerciales internationales a commencé le 1^{er} janvier 2002 et était prévu pour durer trois ans. **Il devait porter sur la libéralisation des échanges de biens et services** (baisse des barrières tarifaires et non tarifaires), **notamment sur les échanges agricoles**, ainsi que sur les questions dites de Singapour (investissements, concurrence, accès aux marchés publics...). Il comportait également des discussions sur des mesures en faveur des pays en développement (mise en œuvre des accords de l'OMC, aide au commerce, etc...), censées leur permettre de profiter des bienfaits de la mondialisation. Le cycle de Doha avait subi un premier échec à la Conférence interministérielle de Cancun (Mexique), lors de laquelle les pays du Nord et du Sud s'étaient affrontés sur les problèmes agricoles. Il avait repris à l'été 2004 et en décembre 2005, la Conférence de Hong-Kong avait pu enregistrer de notables progrès, principalement des décisions liées au Programme de Développement: suppression des subventions agricoles à l'exportation par les pays développés d'ici 2013, fin des aides américaines au coton dès 2006, accès en franchise de droits et de contingents à tous les marchés des pays industrialisés pour les

pays les moins avancés... Mais les négociations devaient devenir de plus en plus âpres et les oppositions de plus en plus violentes entre d'une part pays émergents et pays développés, mais aussi entre les États-Unis et l'Union européenne. Cette dernière, en la personne du Commissaire au Commerce Peter Mandelson, **avait pourtant fait énormément de concessions** et était même allé bien au-delà de son mandat de négociation initial. Tellement au-delà, même, et sans contrepartie, que certains députés européens pourtant fervents partisans du libre-échange mondial, s'en étaient inquiétés.

À qui la faute ?

Chacun des négociateurs a bien entendu rejeté sur les autres la responsabilité de l'échec des discussions, l'UE et les pays en développement accusant les États-Unis de refuser de réduire leurs subventions agricoles, les États-Unis accusant les autres de refuser d'ouvrir leurs marchés. À vrai dire, rien que de très classique, mais les circonstances ont contribué à dramatiser les faits, tant les négociations sont soumises au calendrier politique américain. D'abord, les élections de mi-mandat prévues pour novembre, qui expliquent sans doute non seulement la fermeté américaine, mais aussi l'impossibilité de rouvrir des discussions

avant cette date, même si Pascal Lamy ne désespère pas de le faire avant la fin de l'année. Car il existe une autre date buttoir importante: le 1^{er} juillet 2007, date à laquelle prennent fin les pouvoirs spéciaux de négociation de l'administration américaine, pouvoirs qui lui permettent de présenter des accords commerciaux au Congrès sans que celui-ci puisse faire autre chose que de les adopter ou les rejeter en bloc, sans possibilité d'amendements. Pouvoirs que cette administration ne retrouverait sans doute qu'après les élections présidentielles de novembre 2008.

Certains ont donc pu estimer que le multilatéralisme était en danger, que la libéralisation du commerce international avait reçu un coup fatal. Les lobbies agricoles des pays riches étaient désignés comme coupables, et les pays en développement comme principales victimes.

Sur le premier point, il est vrai que l'on voit se multiplier depuis plusieurs mois les négociations bilatérales d'accords de libre-échange, non seulement de la part de l'Union européenne (trente accords bilatéraux sont d'ores et déjà notifiés à l'OMC, d'autres, avec par exemple le Mercosur, l'ASEAN⁽¹⁾ ou les pays du Golfe sont en cours), mais aussi

⁽¹⁾ Acronyme anglais de l'ANASE, Association des nations d'Asie du Sud Est.

13,6 milliards d'euros

C'est ce que la France a reçu de l'Union européenne pour l'année 2005. Mais cette même année, elle a versé au budget de l'UE près de 16,6 milliards d'euros. Soit un coût net de 3 milliards d'euros. De plus, la France vient de se voir condamnée à rembourser 86 millions d'euros de subventions versées dans la cadre de la politique agricole commune et qu'elle aurait mal utilisées.

1 million

C'est le nombre de signatures qu'a recueilli une pétition demandant que Bruxelles soit le siège unique du Parlement européen. Dans la ligne de mire des pétitionnaires : les douze sessions annuelles qui se tiennent à Strasbourg et qui voient s'y déplacer les 732 parlementaires européens et quelques milliers de fonctionnaires, pour un coût de 200 millions d'euros par an. Heureusement pour la capitale alsacienne, il appartient aux seuls États membres de décider du siège des institutions.

120000

C'est le nombre de mineurs étrangers non accompagnés (des mineurs immigrés illégaux donc) présents dans les pays de l'Union européenne, selon le Réseau européen des Médiateurs des Enfants (Enoc).

en Asie où le Japon en négocie entre autres avec la Malaisie, le Mexique ou Singapour et où l'ASEAN tente d'accélérer la constitution d'une union douanière et rêve d'une vaste zone de libre-échange à l'échelle du continent. Ces négociations n'ont jamais été exclusives des cycles multilatéraux de l'OMC, dont elles renforcent souvent les effets, et garantissent la poursuite de la libéralisation des échanges. De plus, les cycles du GATT (l'ancêtre de l'OMC), ont eux aussi été parfois chaotiques sans que cela les empêche d'aboutir, parfois, justement, grâce à un accord bilatéral. Ainsi le cycle de l'Uruguay était en panne au début des années 1990, mais avait pu reprendre deux ans plus tard grâce à la signature du désastreux accord de Blair House pour finir par la signature de l'accord de Marrakech en 1994. Le cycle de Doha peut lui aussi se permettre un intermède de deux ans, et c'est même pour qu'il perdure et que les acquis en soient conservés que les 149 membres de l'OMC en ont accepté la suspension.

Question de quantité ou de qualité?

Sur le deuxième point, beaucoup considèrent qu'il est intolérable que des négociations portant sur à peine 10 % du commerce mondial prennent en otage les 90 % qui restent, voyant du quantitatif là où il faudrait voir du qualitatif. Car si les négociations agricoles dégénèrent si souvent en affrontement, c'est que les produits agricoles ne sont pas des produits comme les autres. Chacun des grands négociateurs, à l'exception

notable et regrettable de l'Union européenne, entend dominer le marché agricole mondial car il sait qu'il disposera alors d'une arme redoutable, plus redoutable encore que l'arme pétrolière. La capacité d'une nation à nourrir sa population, avec des produits dont il peut choisir la qualité, est un gage de son indépendance et un impératif politique et stratégique.

Sur le dernier point enfin, il est certain que le multilatéralisme est plus avantageux que le bilatéralisme pour les pays en développement, en termes de poids dans les négociations. D'un autre côté (paradoxalement ?) les négociations de Doha, en prévoyant une baisse généralisée des droits de douane, érodaient fortement les préférences accordées par les pays riches et donc les avantages comparatifs des pays pauvres sur ces marchés. De toute façon, rien n'empêcherait en théorie que les décisions de Hong-Kong en faveur des pays en développement soient appliquées. C'est ce que prône Peter Mandelson. Il faut dire qu'avec le système des préférences généralisées (SPG) et son programme « tout sauf les armes », l'Union européenne ouvre déjà ses marchés sans droits de douane ni quotas à de très nombreux pays pauvres. Ces derniers font également pression pour que les initiatives AFT (*Aid for Trade*, soutiens financiers et techniques pour l'adaptation aux conditions du marché) prennent forme.

Le libre-échange est loin de suffire...

Mais le véritable problème c'est que le « libre-échan-

gisme » est loin de suffire à assurer le développement d'un pays. L'Histoire aurait même plutôt prouvé que c'est l'inverse qui est vrai. La croissance du commerce mondial dans la dernière décennie a eu des effets négatifs sur les économies d'Afrique et certaines économies d'Amérique Latine. Il est si vrai que le développement nécessite un minimum de protection que les accords de l'OMC eux-mêmes sont asymétriques.

C'est dans une autre direction que les négociations internationales multilatérales visant à faire du monde un vaste marché unique, qu'il faut chercher les solutions aux problèmes de sous-développement et de pauvreté, et de chômage des pays européens. Il faut une politique de coopération pragmatique en faveur des pays plus pauvres et une organisation commerciale internationale qui respecte les intérêts de tous, y compris les intérêts agricoles et industriels des pays dits « riches ». Il faut aussi que chaque État ait la possibilité de faire de sa politique commerciale un véritable instrument politique, au service de son économie, et non un but en soi. Les propositions de Maurice Allais par exemple, formulées il y a plus de dix ans, pourraient être une piste.

Mais nous n'en sommes pas, loin s'en faut, à la remise en cause du système actuel, quoi qu'on puisse lire dans la presse. Répétons le, l'agitation actuelle n'a pour but que de tenter de tenir les délais imposés par certaines échéances américaines. Et deux ans d'interruption n'ont jamais (hélas ?) conduit à l'échec définitif d'un cycle de négociations.

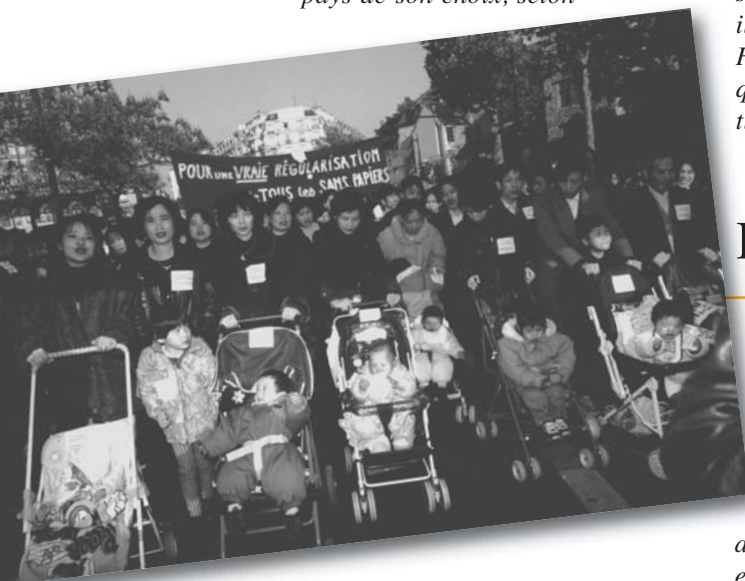
Le principal défaut du rapport de Mme Carlotti, que l'on retrouve dans tous les rapports du Parlement européen sur le sujet, est de considérer que l'immigration, rebaptisée pour la circonstance « mobilité des êtres humains » est un Droit de l'Homme. Non, chacun d'entre nous n'a pas le droit irréfutable de s'installer indéfiniment dans le pays de son choix, selon

sa seule volonté. Les États doivent pouvoir décider de qui peut entrer sur leur territoire, de qui peut y rester et pour quelle période.

Le parti pris philosophique, quasi religieux, adopté par le rapporteur le conduit donc à de fausses solutions. Il y a évidemment un lien entre développement et migrations. Des centaines de milliers de personnes sont poussées à l'émigration par la misère et il est évident, comme le propose le Front National depuis des années, qu'il faut mettre en œuvre des politiques de développement qui per-

mettent de fixer ces populations dans leur propre pays, parce qu'elles y trouveraient les moyens d'y vivre dignement.

L'un de ces moyens est d'organiser le retour des populations immigrées dans leurs pays d'origine, afin qu'elles puissent les faire bénéficier des expériences et des compétences acquises lors de leur séjour dans l'Union européenne. C'est la seule option que le rapport de Mme Carlotti n'envisage absolument pas. C'est pourquoi nous voterons contre son rapport.



Intégration des migrants

sée, institutionnalisée, qu'une discrimination des Européens sur leur propre sol, assorties, financièrement, d'une sorte de plan Marshall pour ce qu'il appelle « le 26e État de l'Union », et politiquement, de l'octroi unilatéral de droits qui ne peuvent être ceux des nationaux d'un État.

Réveillez-vous, M. Lambridinis! 40 millions d'immigrants extra-européens officiellement avoués, c'est un début de submersion. Les États membres consacrent d'ores et déjà chaque année des centaines de milliards d'euros pour des politiques dites d'intégration qui sont autant d'échecs

patents, de coûts pour leur société, de handicaps pour leurs économies. Souvenez-vous des affrontements interethniques au Royaume-Uni. Souvenez-vous des raisons pour lesquelles Theo Van Gogh est mort. Souvenez-vous des émeutes en France, de ces jeunes criant leur haine de nos institutions, de nos valeurs, de tout ce que nous sommes. Les sociétés multiculturelles que vous voulez créer sont explosives.

Chômage, difficultés sociales et de logement, sont le lot de millions d'Européens. C'est à eux que nous devons penser d'abord.

S'il nous fallait la preuve de la déliquescence des pseudo-élites politiques européistes, de la confusion mentale dans laquelle elles évoluent, de la perte des repères et de l'inversion des valeurs dont elles souffrent, nous l'aurions avec le rapport de M. Lambridinis. Ce qu'il propose n'est, ni plus ni moins, qu'une préférence extra-européenne générali-

Une nouvelle taxe sur les voitures particulières

Le rapport de M. Riis-Jørgensen sur la taxation des voitures prétend imposer une taxe de circulation fondée sur les émissions polluantes des automobiles, afin d'inciter les automobilistes à opter pour les véhicules les moins polluants, tout en assurant aux

constructeurs un marché à la fois plus homogène et plus transparent.

Mais cette taxe ne concerne que les voitures particulières, qui représentent moins de la moitié des émissions de CO2 imputables aux transports. De plus, la voie fiscale n'apparaît pas comme

la meilleure solution à ce problème de pollution, au regard des perspectives d'évolution technologique et des moyens normatifs. Pour couronner le tout, cette directive imposera des taxes nouvelles dans certains pays comme la France, dont la fiscalité est déjà si écrasante que les automobi-

listes s'y contentent comme des vaches des bœufs émis.

Cette Europe à paupériser par ses politiques devrait d'application des taxes et d'utilisation de personnes.

Malheur aux pays où le communautarisme l'emporte sur l'autorité de l'État, malheur aussi aux États désarmés. Le pauvre Liban martyr vient d'en faire une nouvelle fois l'expérience, fournissant malgré lui le mobile d'une intervention dévastatrice et disproportionnée.

Certes, le droit à l'autodéfense et le droit de suite existent, mais pas le droit de déclencher une guerre totale sans négociations, sans ultimatum, sans déclaration de guerre, sans saisine préalable du Conseil de sécurité. Je crains aussi que cette opération ne soit d'ailleurs contre – productive pour Israël, qui n'a pas atteint ses objectifs politiques, et qui s'attire aujourd'hui l'hostilité de tous les Libanais.

M. le Président du Conseil nous a dit que les réunions des ministres européens se seraient déroulées dans une ambiance cordiale; quel soulagement! Mais ces chaleureuses réunions n'ont pas empêché la dévastation du Liban.

On nous parle aujourd'hui d'une interposition européenne, mais celle-ci, curieusement, n'implique que sept États membres sur vingt-cinq. Dois-je rappeler que la force d'interposition au Liban existe depuis vingt-huit ans. Mon pays, la France, y a payé un lourd tribut, mais cette force a été dans l'incapacité totale de prévenir les tragiques événements que nous avons connus et, contrairement à ce que nous dit Mme la Commissaire, elle a été totalement impuissante dans la récente tragédie et n'a fourni que quelques cibles supplémentaires aux bombardements israéliens.

Le règlement du conflit repose uniquement sur la reconnaissance d'États souverains disposant de frontières sûres et reconnues. Il faut un État palestinien, libre, indépendant, qui n'existe pas depuis des décennies – ce à quoi vous vous résignez fort bien, pour la plupart. Il ne peut y avoir de paix sans cela. Il faut que l'État libanais, récemment libéré de l'influence syrienne, étende son autorité sur l'ensemble de son territoire. C'est à ces seules conditions qu'Israël pourra également connaître une paix durable.

Enfin, en ce qui concerne la participation de nos concitoyens à la reconstruction, nous sommes las de payer pour reconstruire ce que d'autres ont démoli. Que chacun contribue à la réparation des dégâts qu'il a causés; l'État libanais pour les dommages causés par le Hezbollah en Israël, et l'État israélien pour les dommages causés au Liban. Que chacun assume ses responsabilités, le règne du droit passe aussi par cela.



crédit photo MINDEF

idèrent à la fois
aches à lait et
ssaires.

pe qui s'ingénie
ses habitants
iques ultralibé-
éviter la multi-
coûts d'acquisi-
tion d'une voi-
lle, qui est une

atteinte directe à liberté de
circulation des personnes
qu'elle prétend par ailleurs
défendre.

Au-delà du fait que nous
contestons toute compétence
fiscale à l'Europe de
Bruxelles, ces considérations
nous amènent à voter contre
ce rapport.

Et aussi, consultables sur le site:

www.gollnisch.com

Juillet 2006

- Politique d'immigration
- Modification du protocole sur les privilèges et immunités
- Compétences d'exécution conférées à la Commission

Septembre 2006

- Multilinguisme dans les institutions
- Droit européen des contrats
- Unification des règles du droit international privé
- Adhésion de la Turquie
- Prise en compte des condamnations entre les États membres à l'occasion d'une nouvelle procédure pénale



Le PE antisocial

En bref

Lors de ses sessions, le PE emploie quelque 300 auxiliaires (dont certains présents depuis une trentaine d'années), afin d'assurer un certain nombre de tâches indispensables au bon déroulement de l'activité parlementaire. **Leurs contrats avaient déjà la particularité de n'offrir aucun congé payé, suivi médical ou garantie d'avenir. Désormais, ils n'existent même plus :** les « auxiliaires session » seront désormais gérés par une agence d'intérim, pour un marché de 12 millions d'euros, gestion qui connaît d'ores et déjà quelques dysfonctionnements. Indignés de cette situation, 190 députés (sur 732!) ont signé un texte appelant à défendre ces personnes. Les auxiliaires, eux, ont décidé d'attaquer le Parlement devant la Cour de Justice européenne et les tribunaux français.

Antidumping ?

En bref

Le Commissaire britannique au Commerce, **Peter Mandelson**, estime que la réglementation antidumping de l'Union européenne donne trop de pouvoir aux producteurs et trop peu aux importateurs, et projette d'en proposer la réforme. En réalité, les lacunes de cette réglementation résident surtout dans le peu de moyens qui lui sont consacrés, et le peu d'empressement de la Commission à protéger les entreprises européennes victimes de concurrence déloyale.



Création d'un impôt européen

Juillet

Avoir des ressources propres qui soient à la hauteur des aspirations de l'Union, compréhensibles, et sans recours aux contributions des États membres, tout cela d'ici à 2008, bien sûr, et sans attendre l'échéance de la programmation pluriannuelle du budget : tel est l'essentiel du rapport Lamassoure. De tout cela il faut déduire que le Parlement veut un impôt européen, et vite.

De qui se moque-t-on ? C'est un véritable hold-up démocratique : les règles du jeu qui viennent à peine d'être établies pour les six années à venir vont être changées dans à peine deux ans ! Juste après les changements attendus de gouvernement dans plusieurs États membres, notamment ceux dont les peuples ont rejeté la

Constitution. On tente maintenant de créer de manière empirique un État, sans le dire. Car qui dit pouvoir de lever l'impôt dit État, sans Constitution, sans légitimité, mais État quand même, doté d'un pouvoir de pressurer le contribuable, qui s'ajoute à celui des États membres.

L'Union européenne a eu des ressources réellement propres et cohérentes avec ses compétences en matière commerciale : les droits de douane. Depuis qu'elle existe, elle s'est ingéniée à les détruire. Qu'elle les rétablisse donc ! Elle fera œuvre de bon sens en protégeant les économies européennes contre la concurrence déloyale et en augmentant ses ressources.

Les Services Publics ? Compétence des États !

Septembre

Le rapport de M. Rapkay sur les services d'intérêt général, qu'ils soient économiques ou non, nous promet une énième usine à gaz législative au niveau européen et des immixtions nouvelles de la Commission dans les systèmes budgétaires et fiscaux des États et de leurs collectivités territoriales, le tout en totale violation du principe de subsidiarité pourtant abondamment cité par le rapporteur.

Il faut rappeler sans cesse aux citoyens européens que la libéralisation des services publics, avec les conséquences que l'on connaît, est un hold-up juridique de la Commission de Bruxelles sur les traités.

Or, le marché, à lui seul, ne peut garantir ni la qualité, ni l'accomplissement de l'ensemble des missions de ces services, qu'elles soient sociales, d'aménagement du territoire, ou d'intérêt stratégique et national.

Les services publics, qu'ils soient rentables ou non, ne doivent relever que de la compétence des États tant en ce qui concerne leur définition que leur organisation, les modalités de désignation, le nombre et la nature des entités auxquels ils sont confiés, ou encore leur mode de financement.

Des relations Union européenne – Chine

Septembre

Le rapport de M. Belder se veut exhaustif sur l'ensemble des violations commises par la République populaire de Chine, tant en ce qui concerne ses engagements commerciaux internationaux à l'OMC (dumping de toutes natures, contrefaçons et piratage, entraves à l'accès au marché chinois pour ses partenaires commerciaux, etc.), qu'en ce qui concerne les droits de l'homme. Sur ce dernier point, la litanie est bien longue : camps de concentrations (les laogaïs), travail forcé, trafic d'organes des condamnés à mort exécutés, persécutions religieuses, notamment des minorités catholiques, martyrs du Tibet...

Ce qui est étonnant, c'est que le rapport Belder parvient à déplorer ces situations sans jamais mentionner que la Chine est un pays communiste, une dictature marxiste, se revendiquant, sur le plan politique, de l'idéologie la plus meurtrière du XXe siècle.

Plus étonnant encore - mais est-ce vraiment étonnant dans cette maison ? - le rapport ne conclut pas à une demande de sanctions, pas même à une condamnation, mais à la nécessité d'un marché libre, concurrentiel et transparent en Chine ! Décidément, dans l'Europe que vous nous préparez, l'argent sera toujours plus important que les hommes.



L'attaque menée par des rebelles venus du Soudan contre la capitale tchadienne, N'djaména, illustre fort bien le jeu médiocre auquel se livre la diplomatie française en Afrique. Dans l'incapacité d'assumer le rôle historique de la France sur le continent noir, le Quai d'Orsay et l'Élysée parviennent à se mettre à dos nos alliés, que nous trahissons sans vergogne, et leurs adversaires, qui préfèrent le jeu et les dollars américains...

Après l'attaque du 13 avril

Après l'échec de l'attaque contre N'djaména, Déby a d'abord fait le ménage. Une dizaine d'officiers ont encore déserté pendant l'attaque, dont le colonel Djibrine Azene, de la Garde Présidentielle. Le chef d'état-major adjoint, le général Ahmat Faddul Makayé a été arrêté, puis relâché. De nombreuses arrestations ont eu lieu dans les milieux arabes, tama et mimi de la capitale, soupçonnés d'être ethniquement favorables aux rebelles. Déby a renforcé les FANT par des zagawhas du Darfour et refoulé les assaillants vers le Soudan. Il s'est rendu personnellement, avec une escorte de blindés, à Mongo, Am Tinam et Sarth. L'élection présidentielle a eu lieu à la date prévue, et malgré une forte abstention, son résultat, favorable à Déby, a été validée par le Conseil Constitutionnel.

Les Soudanais, eux, réarment le FUC et recrutent des mercenaires au Soudan et ailleurs. Le ravitaillement en armes a repris dès le 24 avril, où des Antonov du célèbre trafiquant d'armes Victor Bout ont commencé à se poser à El Gueneina, grosse base soudanaise au Darfour, d'où est ravitaillé le FUC, et sur la piste de Tiringoulou, près de Birao, dans le Nord de la Centrafrique qui échappe au pou-

voir central, pour décharger des armes russes et chinoises.

Le Soudan doit cependant faire face à crise grave au sein du FUC. Le 30 juin dernier, dans un de ces feuilletons rocambolesques que seule l'Afrique peut créer, le colonel Hassane Saleh Al Gadam Al Jinedi, premier vice président du FUC, annonce la destitution du capitaine Mahamat Nour. Dans la foulée, il déclare la dissolution du FUC et convoque pour le 27 juin un congrès. La même journée, le professeur Babikir Ismaël Maïkambo, président du *Front national du Tchad Rénové* (FNTR), un des mouvements rebelles composant le FUC, signe un communiqué dans lequel il met en garde le colonel Al Jinedi contre sa décision et déclare « **nulle et de nul effet la dissolution du FUC et la révocation du président Mahamat Nour** ». Le porte-parole du FUC, le Dr Al Bissaty, proche du colonel Al Jinedi, dans une contorsion de langage fort diplomatique, intervient sur les ondes de RFI pour dire que la décision du

colonel Al Jinedi ne signifie pas la dissolution du mouvement rebelle mais plutôt la réorganisation de celui-ci. Le dimanche, c'est autour du Dr Abakar Tollimi, deuxième vice-président du FUC, d'annoncer l'expulsion du colonel Al Jinedi et du Dr Al Bissaty du mouvement rebelle.

Cette crise à la tête du FUC est due à trois raisons.

La première est l'échec de la prise de la capitale le 13 avril dernier. Il est reproché à Mahamat Nour d'être trop inféodé aux Soudanais et incapable de faire les choix « décisifs » nécessaires. Les rebelles avaient promis, au regard des importants moyens militaires qu'ils ont reçus avant et après l'attaque, d'empêcher la tenue de l'élection présidentielle du 3 mai dernier, quitte à lancer un nouveau raid sur la capitale. Rien n'a été tenté.

La deuxième cause de cette dissension serait le ralliement à la rébellion de l'ambassadeur du Tchad en Arabie Saoudite, le général Mahamat

Nouri. Ancien bras droit de Hissein Habré, le général Nouri est accusé par ses adversaires d'avoir un passé trouble. On lui reproche sa proximité et ses liens de parenté avec Habré (qui va être jugé au Sénégal) mais surtout on lui impute de nombreux crimes notamment le massacre des officiers et cadres civils sudistes lors de la guerre civile de 1979 et des tueries organisées par les hommes d'Habré en 1982 et 1984. Le général Mahamat Nouri est arrivé, en plus, avec Guihini Korey, un tortionnaire redouté qui a dirigé pendant des années la DDS, la police politique d'Habré, responsable de 40 000 morts et disparus selon un rapport d'une commission d'enquête mise sur pied en 1991 par le gouvernement tchadien.

La troisième cause de la dissension résulterait d'une mission de paix envoyée par le président Déby vers les rebelles. Composée presque essentiellement des officiers de la communauté arabe et dirigée par le général Bahar Dana, la mission aurait rencontré le colonel Al Jinedi, lui-même arabe, sans l'aval du capitaine Mahamat Nour. Les méfiances qu'ils nourrissaient déjà l'un envers l'autre se sont exacerbées au lendemain de cette mission du général Dana.

À ces trois causes fondamentales, s'ajoutent des manœuvres des puissances occidentales et chinoises. Il n'est, par exemple, un secret pour personne que la DGSE, qui entretient de rapports complexes avec les chefs de la rébellion tchadienne, veut évincer Mahamat Nour; jugé peu favorable aux occidentaux mais surtout très proche du régime de Khartoum.

La manœuvre viserait à



faire imposer à la tête de rébellion le général Mahamat Nouri dont l'arrivée a suscité des dissensions et mésententes à la tête de la rébellion. Le général Mahamat Nouri s'apprête-rait, selon des sources proches de la rébellion, à mettre sur pied son propre mouvement rebelle qui puisera largement dans les rangs du FUC et du RAFD, commandé par Timane Erdimi et dont les hommes ont été les piliers du régime Déby, étant issus pour la plupart de la Garde Présidentielle tchadienne.

Les Américains jouent la carte du SCUD

Si le Département d'Etat est toujours aussi hostile à Déby (avec Rice à sa tête, c'est une annexe du lobby pétrolier), le Pentagone, qui fournit un chiche soutien aux FANT au nom de la « guerre mondiale

contre le terrorisme », s'interroge : quel intérêt de voir le Tchad devenir un satellite du Soudan? Les Américains ont décidé de miser sur le SCUD, écarté par le Soudan et renié par Déby, mais qui était déjà soutenu financièrement par le consortium pétrolier. L'un de ses chefs, un des frères Erdemi, s'est même installé au Texas pour susciter des soutiens financiers... Que le général Mahamat Nouri fut ambassadeur en Arabie Saoudite, allié des USA, a dû faciliter les prises de contact...

À l'heure actuelle, il est évident qu'une nouvelle attaque se prépare, à la fois depuis le Sud du Soudan et le Nord de la Centrafrique, d'autant que le groupuscule armé d'Abdoulaye Miskine (*Forces pour la Démocratie du Peuple Centrafricain*, qui réclame le retour de Patassé), a quitté le Soudan pour s'installer dans le Nord du pays. Voici donc deux États où



stationnent des troupes françaises qui sont sous la menace d'une attaque fomentée par le Soudan.

Bien conscient de la situation, Déby a envoyé son ministre de la défense à Kiev, pour louer 5 hélicoptères MI 17, avec pilotes et techniciens.

Tout ce que la France a réussi avec cette politique du « ni ni », c'est de mécontenter, une fois de plus, tout le monde, les pro comme les anti-Déby et de céder du terrain aux Chinois comme aux Américains.

Une nouvelle partie peut commencer.

27000

C'est le nombre de clandestins interceptés aux Canaries sur les neuf premiers mois de l'année 2006, soit cinq fois plus que l'année précédente. En cause : le formidable appel d'air créé par la régularisation, en 2005, de 600 000 immigrés illégaux par l'Espagne, qui mendie l'aide européenne pour faire face aux désastreuses conséquences de sa politique irresponsable. Comme nombre de ces clandestins sont acheminés vers le continent et que les frontières intérieures à l'Union européenne ont été abolies, ce sont effectivement tous les pays européens, et notamment la France, qui sont concernés.

Record

En bref

La Banque Centrale européenne vient de relever ses taux directeurs pour la cinquième fois en moins d'un an, portant son principal taux à 3,25 %. Selon son président, Jean-Claude Trichet, il y aurait un risque d'inflation due... à une augmentation des salaires ! **Beaucoup d'analystes soulignent pour leur part que cette hausse est malvenue, alors que la croissance de la zone euro ralentit, que le prix du pétrole se stabilise et que l'inflation de la zone a atteint son niveau le plus bas depuis mars 2004, à 1,8 %.** Décidément, la BCE joue contre la croissance et l'emploi.

Bulletin d'abonnement

Notre service de presse est gratuit pour les décideurs socio-économiques et politiques.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Profession/mandat _____

Email _____@_____

Mentions légales :

De par la loi Informatique et Liberté et les règlements de la CNIL, vous disposez d'un droit d'information, de modification et de radiation des données vous concernant dans notre fichier de routage. Si vous ne désirez plus recevoir notre lettre d'information, merci de nous le signifier soit par fax, courrier électronique ou simple lettre, votre fiche informatique sera détruite.

- Par fax : 01 41 12 28 27
- Par email : bruno@gollnisch.com
- Par courrier : M. Bruno GOLLNISCH
Parlement Européen
Rue Wiertz — ASP 05E246

16 %

C'est la proportion de demandes d'asile qui seraient introduites dans plusieurs pays de l'Union européenne à la fois, selon la base de données Eurodac. Cette base européenne regroupe les empreintes digitales des demandeurs d'asile et des personnes ayant franchi illégalement une frontière (sous réserve qu'ils aient été contrôlés) afin de déterminer l'Etat responsable d'une demande d'asile. Si ce système semble efficace pour détecter le « shopping » en matière d'asile, l'histoire ne dit pas s'il facilite la lutte contre l'immigration clandestine, l'expulsion des immigrés illégaux ou l'examen de la demande d'asile elle-même.